



POLITIQUE DOCTORALE DE L'UMR CITERES

PRÉAMBULE

Le présent texte a été élaboré en 2011 à la demande des doctorants et du Conseil d'Unité de l'UMR CITERES. Il complète la Charte des thèses de l'Université de Tours pour les doctorants du laboratoire. Il précise la politique de l'UMR CITERES concernant les activités de recherche doctorale qu'elle accueille. L'objectif de ce texte est d'explicitier les règles de fonctionnement qui régissent le fonctionnement du laboratoire vis-à-vis de ses doctorants. Pour cela, il vise à clarifier et à offrir les conditions de réalisation des travaux des doctorants les plus favorables, et à faciliter leur insertion humaine et scientifique au sein du laboratoire, et plus largement au sein du domaine scientifique et professionnel qu'ils investissent par leurs travaux. Afin de s'assurer que chaque membre impliqué dans le processus doctoral (en interne, doctorant, directeur de thèse, directeur d'équipe, directeur de l'UMR et en externe, École Doctorale) ait bien connaissance de ces dispositions, les présentes dispositions sont annexées au règlement intérieur de l'UMR CITERES. Elles seront par ailleurs expliquées et remises aux nouveaux doctorants lors de la réunion d'accueil annuelle organisée à l'automne, diffusées également largement aux membres du laboratoire et rendues disponibles sur le site internet du laboratoire.

La thèse et l'insertion professionnelle

Avant l'inscription en doctorat, le doctorant, son directeur et son équipe de recherche examinent les conditions de faisabilité du projet de thèse. L'UMR CITERES ou ses composantes informent les étudiants de niveau Master des possibilités de financements pour la préparation d'une thèse.

L'UMR CITERES organise une rencontre annuelle des doctorants en début d'année universitaire pour la présentation des anciens et des nouveaux doctorants. Les doctorants s'engagent à participer à cette journée.

En lien avec le Directeur de thèse et les équipes, l'UMR CITERES accompagne le doctorant dans la construction et la mise en œuvre de son projet d'insertion professionnelle. Cet accompagnement prend en particulier la forme d'une diffusion des offres d'emplois reçues sur CITERES ACTU, d'une information faite aux chercheurs et enseignants-chercheurs sur les possibilités d'embaucher des doctorants du laboratoire (contrat horaire, etc.) ainsi que d'un soutien à la participation aux dispositifs d'insertion professionnelle initiés par l'École Doctorale (Doctoriales, Nouveau Chapitre de la Thèse, etc.).

La responsabilité scientifique de la thèse repose sur le Doctorant, le Directeur de thèse, l'UMR CITERES et l'École Doctorale. Ces quatre parties sont en charge du bon fonctionnement du déroulement de la thèse et s'engagent à mettre en place des dispositifs de médiation en cas de conflits.

L'UMR CITERES informe en particulier les nouveaux docteurs des possibilités de post-doctorats et incitera à la mobilité nationale et internationale des doctorants et des nouveaux docteurs. Après la soutenance, les nouveaux docteurs peuvent solliciter le statut de chercheur-associé de l'UMR CITERES. Selon la procédure du laboratoire, une demande motivée est à adresser à une des équipes, avant l'examen par le Conseil d'unité.

Fonction d'encadrement de l'UMR CITERES

Le doctorant, son directeur de thèse et l'UMR CITERES veillent à ce que les sujets de thèse proposés trouvent leur place dans les axes des équipes et les priorités de recherche du laboratoire, en maintenant la procédure d'inscription suivant l'ordre de sollicitation d'abord de la direction de thèse, puis du responsable d'équipe et enfin de la direction de l'UMR CITERES. Le rôle d'encadrement de CITERES repose en particulier sur une bonne intégration des doctorants dans les travaux de ses équipes de recherche. Ceux-ci s'engagent, comme les membres du laboratoire, à participer aux activités collectives mises en place par leur équipe de rattachement. Ils sont incités, non seulement à participer aux séminaires et journées d'études des équipes mais également à y présenter leurs travaux.

Les équipes et l'UMR s'engagent à appuyer les initiatives des doctorants dans ce domaine (séminaires, journées d'études thématiques, etc.). Les demandes des doctorants concernant la mise en place par l'UMR de séminaires, de formations, d'actions collectives seront diffusées auprès des enseignants-chercheurs.

Les doctorants sont incités à participer aux actions collectives qui seront mises en place au niveau de l'UMR:

Les séminaires des doctorants inter-équipes mis en place à la demande des doctorants.

Les séminaires concepts, méthodes et positionnement scientifiques des recherches réalisées par les membres de l'UMR CITERES.

L'UMR CITERES appuiera auprès de l'École Doctorale les demandes de reconnaissance des activités réalisées au sein de l'UMR comme objet de validation des crédits ECTS, nécessaires à la soutenance de thèse.

L'UMR CITERES incitera ses membres chercheurs et enseignants-chercheurs à proposer annuellement à l'École Doctorale des séminaires en lien avec les thématiques « Ville et territoire » du laboratoire.

Réalisation de la thèse

L'UMR CITERES soutient la participation des doctorants à des journées d'études et colloques scientifiques nationaux et internationaux, sous forme notamment d'un financement des coûts de mobilité et de participation. Les demandes de prises en charge sont examinées par chacune des équipes. Les doctorants sont incités à mobiliser aussi d'autres financements notamment ceux de l'École Doctorale pour des mobilités en France et à l'étranger.

L'UMR CITERES facilite l'accès des doctorants aux moyens matériels nécessaires à la réalisation de la thèse :

Dans la mesure du possible, attribution d'un espace de travail personnel équipé d'un ordinateur et connecté aux moyens d'impression. Le doctorant, comme tout membre du laboratoire, s'engage à utiliser les moyens mis à sa disposition de manière raisonnée. En cas d'absence prolongée, le doctorant informe le personnel administratif et accepte l'affectation de l'espace de travail à un autre doctorant.

En lien avec la MSH, l'accès aux outils, cartographiques, statistiques, infographiques et bibliographiques et à leur maîtrise.

Comme pour les enseignants-chercheurs, l'UMR CITERES n'a pas pour mission de financer sur ses crédits récurrents la totalité des frais liés aux investigations de terrains des doctorants. Cependant des aides pour l'accès au terrain peuvent être accordées, les demandes sont à adresser en premier lieu à chacune des équipes. Suivant l'objet de la demande, les doctorants peuvent solliciter un complément de financement à l'UMR CITERES et à l'École Doctorale.

Le doctorant dispose d'un encadrement personnalisé et continu, et informe régulièrement de ses travaux son directeur de thèse. Le doctorant s'entend avec son Directeur de thèse sur une fréquence de suivi, les modalités de rendu et un échéancier. *A minima*, un rapport sur les activités réalisées chaque année devra être

fourni. Un comité de thèse peut être mis en place sur proposition concertée du directeur de thèse et du doctorant. L'UMR CITERES encourage cette formule, en s'engageant à contribuer aux frais de réunion des comités de thèses qui seront mis en place.

Le Directeur de thèse informe le doctorant des conditions de soutenance. Le coût des impressions des thèses sont prises en charge par les équipes, tant pour la soutenance que pour les demandes de qualification CNU. Les frais de déplacements des membres du jury de thèse sont pris en charge par l'équipe de rattachement de l'UMR CITERES avec un soutien du budget commun si nécessaire.

Visibilité des travaux des Doctorants

L'UMR CITERES s'engage à mettre à disposition sur le site Internet du laboratoire un espace de communication et de valorisation des travaux scientifiques pour chacun des doctorants. Cet espace est actualisable mensuellement.

L'UMR CITERES soutient, après évaluation, les projets de publications émanant des doctorants. L'UMR CITERES facilite la publication des articles des doctorants, à travers le soutien aux publications extérieures ou aux publications propres au laboratoire, et éventuellement par l'aide à la traduction ou à la relecture des articles proposés à des revues internationales à comité de lecture.

Le doctorant, à travers ses différents travaux, représente le laboratoire. Ses correspondances (courrier et courriels), ses publications scientifiques ou grand public doivent toujours être signées en tant que doctorant de l'UMR CITERES et de son équipe de rattachement comme suit : Prénom, Nom, Equipe "XXX" UMR CITERES 6173, Université de Tours, CNRS.

Après soutenance de la thèse, l'UMR CITERES peut aider à la publication des résultats de recherche et à leur valorisation dans le cadre de revues internationales notamment. À ce titre, l'UMR CITERES étudie la mise en place d'une procédure de sélection et d'attribution des aides à la publication, qui pourrait prendre la forme d'un prix annuel de thèse décerné par le laboratoire pour un ou plusieurs lauréats selon des modalités à définir.

Représentation des Doctorants

Les doctorants sont représentés dans les instances de CITERES, tant dans le Conseil d'unité (2 membres élus), que par des demandes de saisie extraordinaire du Bureau d'unité. Chaque équipe s'engage à assurer une représentation des doctorants au sein de ses instances. A ce jour, IPAPE et COST ont un bureau avec un membre doctorant élu, EMAM et LAT ont des réunions d'équipes ouvertes.

Les différentes instances s'engagent à diffuser aux doctorants le compte-rendu des réunions, notamment du Conseil d'Unité, du Bureau de l'UMR, et des bureaux d'équipe.

Les instances de l'UMR CITERES s'engagent à porter la voix des doctorants auprès des instances appropriées pour les dossiers qui les concernent (Conseil Régional, etc.).

Dispositif de suivi

La présente politique doctorale fait l'objet *a minima* d'un bilan annuel, et dont le rapport sera présenté et débattu en Conseil d'Unité. Celui-ci porte notamment sur la mise en œuvre des actions envisagées citées dans le texte (prix de thèse, comités de thèse, réunion annuelle, etc.). Des indicateurs annuels quantitatifs et qualitatifs peuvent également être envisagés pour le suivi de cette politique doctorale, facilitant la lecture des progrès réalisés et alimentant utilement le bilan du projet quinquennal du laboratoire. Le cas échéant, le Conseil d'Unité peut faire évoluer le contenu de cette politique doctorale afin de l'adapter aux nouvelles demandes et à l'évolution des moyens.